

**Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation
des Ordures Ménagères
du Charolais-Brionnais et Autunois**

**SMEVOM DU CHAROLAIS-BRIONNAIS
ET DE L'AUTUNOIS**

Siège : Communauté de Communes de Paray-le-Monial

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL
SYNDICAL DU 12 JUILLET 2006
SALLE DES FETES - SAINT-LEGER-LES-PARAY**

Monsieur le Président ouvre la séance à 9 heures, souhaite la bienvenue tous et procède à l'appel des délégués.

Collectivités présentes :

- **Communauté de Communes du Val de Loire**
BERGERIS Patrick - CHARLES Hélène - Pouvoir de LAUGERE Bernard à Madame CHARLES Hélène
- **SIVOM du canton de BOURBON LANCY et ses Environs**
DRAPIER Jean-Paul - LANOIZELE Jean René – GOICHOT Jean-Louis
- **SIVU BOURBINCE ARCONCE :**
Non-représenté
- **Communauté de Communes du Val de Joux**
AUCLAIR André – LECOQ Jacques – MASSE Guy
- **Communauté de Communes du canton de CHAROLLES**
CHAMBREUIL Pierre – Pouvoir de PALLOT Noël à CHAMBREUIL Pierre
- **Communauté de Communes du canton de CHAUFFAILLES :**
VINCENT René – LAMURE René - BOUCAUD Maurice
- **Communauté de Communes du PAYS CLAYETTOIS :**
Non-représentée
- **Communauté de Communes du PAYS DE GUEUGNONBALESTRIERI Claude -**
BAILLY Alain - STEPIEN Jean-Claude
- **Communauté de Communes du canton de MARCIGNY**
DE LA CELLE Vincent – CHARDIGNY Xavier

- **Communauté de Communes du VAL PALINGEOIS**
PLUCHAUD Paul
- **Communauté de Communes de PARAY LE MONIAL**
DRAPIER Marcel Alain – DURAND Roger – DESSERPRIT Jean-Pierre – DUPONT Paul
- **Communauté de Communes du canton de SEMUR EN BRIONNAIS**
SARROCA Ernest
- **Communauté de Communes ENTRE ARROUX ET BOURBINCE**
MENAGER Henri - LORTON Paul
- **Communauté de Communes Canton d'ISSY-L'EVEQUE**
VACHET Gilbert
- **Communauté de Communes du canton de L'AUTUNOIS**
BOULY Paul
- **Communauté de Communes du canton de BEUVRAY VAL-D'ARROUX**
JEANNIN J-Yves - Pouvoir de JACQUEMARD Robert à JEANNIN J-Yves.
- **Communauté de Communes du canton Arroux-Mesvrin**
CHRYSOSTOME Guylène – CHANLIAU Michel – Pouvoir de CHAPELLE Georges à CHANLIAU Michel
- **Commune de Lucenay-L'Evêque**
LEMERCIER Serge
- **SIVU de l'Autunois**
LABONDE Jacques

Etaient excusés :

LAUGERE Bernard (Pouvoir à CHARLES Hélène) – MORISOT Daniel – DREVON Jean – PALLOT Noël (Pouvoir à CHAMBREUIL Pierre) - MATHIEU Pierre – FOREST Marc – BARNAUD Abel – PERRAUDIN Jean-Luc – PAGNIER Nathalie – JACQUEMARD Robert (Pouvoir à JEANNIN J-Yves) – CHAPELLE Georges (Pouvoir à CHANLIAU Michel) – MARTIN Jean-Louis.

Ont également assisté à la réunion :

Julien BARNAY - Communauté de Communes de l'Autunois.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le compte-rendu de la séance précédente en date du 6 avril 2006.
- **PREND ACTE** des décisions du Président intervenues depuis la précédente séance :

CONSTRUCTION DU CENTRE DE TRI :

2006-13 : Désignation des deux lauréats du concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un centre de tri des déchets recyclables, suite à la remise des prestations de trois candidats en date du 31 mars 2006.

Vu le rapport technique des offres, les procès-verbaux de classement des projets par le jury de concours de maîtrise d'œuvre en date du 13 juin 2006 et l'examen de l'enveloppe contenant le prix des prestations, les lauréats désignés sont :

- GIRUS,
- TRIVALOR.

Le bureau propose que le choix du site fasse l'objet d'une réunion spéciale
le jeudi 27 juillet 2006 à 17 heures à RIGNY SUR ARROUX.

Auparavant les membres auront reçu un dossier détaillé et sont conviés à 15 heures à une visite du site de DIGOIN et à 16 heures à une visite du site de GUEUGNON.

Le choix fera l'objet d'un vote à bulletin secret après présentation par les collectivités concernées.

IL EST DONC IMPORTANT QUE LE CONSEIL SYNDICAL SOIT AU COMPLET ET QUE LES TITULAIRES ABSENTS SOIENT REPRESENTES PAR LEURS SUPPLEANTS.

Le choix du candidat déterminé par la personne responsable du marché et le classement établi par le jury sera présenté avec le contrat de maîtrise d'œuvre pour approbation lors d'une réunion spécifique prévue dans la première quinzaine de septembre.

- **2006-14:** Signature de l'avenant n°1 au marché 06-01/Lot 1- transport et traitement des déchets ménagers des communautés de communes du Canton de Chauffailles, canton de Marcigny et SIVOM de Bourbon-Lancy avec la Société SITA Centre Est, déclarant « sans objet » l'article 15 du CCAP relatif à l'application de la retenue de garantie de 5 % et prévoyant sous deux mois après signature de l'avenant le reversement à SITA des sommes prélevées à tort depuis le début du marché.

➤ **PREND ACTE** du rapport d'activité de l'exercice 2005.

Il retrace l'activité du SMEVOM en 2005 et permet une vision précise des tonnages des différentes collectivités et des performances.

Un bilan est présenté concernant l'activité du service communication, les visites d'installations de traitement, les résultats du Centre de Stockage des Déchets Ultimes d'Autun et l'avancement du projet de centre de tri.

➤ **CENTRE DE STOCKAGE DES DECHETS D'AUTUN**

AUTORISE à l'unanimité des présents, moins 2 abstentions et après un large débat auquel a participé Monsieur le Maire de BRION, sur l'opportunité et l'acceptabilité de l'extension.

Le Président a présenté le dossier de demande d'autorisation d'exploiter auprès de Madame la Préfète de Saône et Loire.

APPROUVE à l'unanimité les modifications à apporter au règlement intérieur du Centre de Stockage des Déchets concernant les horaires d'ouverture et l'acceptation du SIVU de l'Autunois.

➤ **RECHERCHE DE SECTEUR POUR UN NOUVEAU CENTRE DE STOCKAGE.**

La deuxième réunion du groupe de travail a prévu la passation d'un contrat avec un cabinet d'études spécialisé pour préparer le choix et la communication.

La prochaine réunion du groupe de travail aura lieu le jeudi 20 juillet 2006 à 14 heures.

L'ordre du jour sera le suivant :

- Préparation du cahier des charges pour la consultation d'un bureau d'études.
- Etablissement de la liste des associations qui seront associées au groupe de travail.

➤ **CONTRAT UNIQUE ECO-EMBALLAGES**

Le Président rappelle la demande de la Communauté de Communes de l'Autunois de répartir 1/3 de la surprime ECO EMBALLAGES et l'accord de l'assemblée précédente.

Un premier projet établi en tenant compte uniquement du pourcentage de refus de tri des emballages a été rejeté à la demande de la Communauté de Communes de l'Autunois. Un deuxième projet répartissant la somme en fonction de la performance était proposé par la Communauté de Communes de l'Autunois mais difficilement accepté par les petites collectivités ne pratiquant pas le porte à porte.

Le président propose que la répartition soit faite pour 50% selon le tonnage d'emballages triés (performance ECO EMBALLAGES) et pour 50% en fonction du taux de refus de tri. Cette solution est acceptée par toutes les parties étant entendu qu'elle portera sur l'exact tiers du bénéfice du contrat unique après déduction des sommes nouvelles affectées à la communication (voir tableau joint).

VOTE la Décision Modificative Budgétaire égale en dépense et recettes à 942 898 euros, correspondant, à la totalité des primes versées par ECO EMBALLAGES pour le contrat unique 2006.

➤ **DIVERS**

La question est posée de savoir si on pourra construire ultérieurement une unité de méthanisation à proximité du centre de tri.

Le président demandera à chaque collectivité propriétaire du terrain une lettre d'engagement pour qu'il n'y ait pas de difficulté.

Monsieur de la CELLE pose la question de l'élimination des Déchets d'Équipement Électroniques et Électriques (D3E).

Le Président précise que le décret d'application des derniers textes législatifs est long à paraître et qu'aucun éco-organisme n'a obtenu l'autorisation de les collecter.

Monsieur BALESTRIERI pose la question de l'élimination des Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (DASRI).

Le Présidents propose qu'on étudie la mise en place d'un système cohérent de collecte sur l'ensemble du territoire du syndicat en partenariat avec les déchetteries.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 11 H 15.

A Paray-le-Monial, le 12 Juillet 2006

Le Président,

Docteur Marcel-Alain DRAPIER.